



HAL
open science

Sapeurs-Pompiers Volontaires Experts : Quelques caractéristiques de l'implication et du recours aux experts dans les services départementaux d'incendie et de secours

Pauline Lenesley, Anaïs Gautier

► To cite this version:

Pauline Lenesley, Anaïs Gautier. Sapeurs-Pompiers Volontaires Experts : Quelques caractéristiques de l'implication et du recours aux experts dans les services départementaux d'incendie et de secours. Perspectives. Les cahiers scientifiques de l'ENSOSP, 2017. hal-01684051

HAL Id: hal-01684051

<https://hal.science/hal-01684051>

Submitted on 15 Jan 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Sapeurs-Pompiers Volontaires Experts : Quelques caractéristiques de l'implication et du recours aux experts dans les services départementaux d'incendie et de secours

Lenesley Pauline, Gautier Anaïs

Lenesley Pauline

Doctorante sciences de gestion Université de Lyon 2, Laboratoire Coactis Lyon
Chercheur associé Centre d'Etudes et de Recherches Interdisciplinaires de la Sécurité Civile
(CERISC) – Aix En Provence

Gautier Anaïs

Docteur ès Sciences de Gestion – Qualification MCF (section 06) - Centre d'Etudes et de Recherches
Interdisciplinaire sur la Sécurité Civile – Aix En Provence

Article publié dans la rubrique Etudes de la revue Perspectives N°17 de l'ENSOSP Novembre 2017

Remerciements

Les auteurs de l'article tiennent à remercier chaleureusement les agents qui ont accepté de répondre à l'enquête qui leur a été adressée par mail. Les résultats de l'enquête sont loin d'être exhaustifs mais ils permettent de dégager une tendance et de mieux identifier les caractéristiques des Sapeurs-Pompiers Volontaires (SPV) experts. Cet article a été construit à partir des résultats avec l'objectif de mieux connaître cette catégorie d'agents atypiques, un peu hors normes, et désireux de contribuer à la mission de service public des Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS) en mettant à disposition leurs compétences et en faisant le choix d'intégrer la corporation des sapeurs-pompiers.

Introduction

Cette contribution a pour objectif de mieux définir le statut des SPV experts par leur rôle et leur fonction au sein des SDIS. En effet, le statut d'expert a été créé pour répondre à un manque de possibilités de recrutement d'agents aux compétences spécifiques pouvant apporter un plus dans les missions des sapeurs-pompiers. Les possibilités de recrutement sont donc nombreuses allant du chimiste aux professions de santé pouvant compléter les équipes d'intervention ou intervenir dans le cadre de la médecine de prévention. Les SDIS peuvent donc, selon les contraintes de leurs terrains, avoir recours à un expert pour les appuyer dans certaines réflexions théoriques ou pratiques. Nous nous sommes intéressées à la diversité de ces profils : quels experts sont aujourd'hui actifs dans les SDIS ? Comment ont-ils été recrutés et pour répondre à quels besoins ? Comment organisent-ils leurs activités ? Nous détaillerons dans un premier temps le statut d'expert pour ensuite présenter l'état des lieux réalisé de septembre 2016 à mars 2017, basé sur un questionnaire en ligne adressé aux experts des SDIS de France.

Contexte au sein de la profession sapeur-pompier

Origines du statut

Dans le rapport Mission volontariat de mars 2003 de Fournier JC (sapeurs-pompiers : états des lieux et réflexion prospective sur l'avenir du volontariat), les auteurs évoquent des missions absentes, ou non

exploitées dans le cadre de l'activité de sapeurs-pompiers. Les catégories principalement identifiées sont des psychologues et les chimistes. Ces populations ne sont pas clairement identifiées, ni reconnues à part entière pour leurs compétences dans les SDIS. L'objectif de l'arrêté du 6 mai 2000 consiste à les intégrer avec un grade d'officier, en vertu de leurs niveaux d'études, sans passer par les classes. Cette possibilité reste néanmoins ouverte à quelques fonctions et les expertises en matière de gestion ou d'informatique ne sont, par exemple, pas prévues par ce cadre. Toutefois, cet arrêté prévoit cette disposition et promeut le développement d'un recrutement d'experts dans les rangs de la communauté ce qui est assez innovant. Des besoins apparaissent pour répondre à une évolution de l'organisation et du métier de sapeur-pompier dans des domaines techniques tels que les risques naturels, les risques technologiques, l'environnement et dans le milieu médical avec le suivi des contraintes psychologiques. Le rapport de la Mission Volontariat de 2003 pointe l'insuffisance de ces catégories et souhaite élargir ce statut à un plus grand nombre d'experts. L'arrêté du 6 mai 2000 est abrogé avec l'arrêté du 30 mars 2006 qui ne limite plus les domaines d'activités à des filières techniques ou psychologiques mais permet une plus grande diversification de profils en fonction des besoins exprimés par les SDIS. Avec cet arrêté, les profils se diversifient et des compétences issues de la gestion et/ou de l'informatique peuvent désormais intégrer le corps des SPV experts. A ce jour, les statistiques générales de la DGSCGC font état de 600 SPV experts (2016), ils étaient 502 dans l'édition des statistiques datant de l'année 2012.

Article 80 du décret n°2013-412 du 17/05/2013 relatif aux sapeurs-pompiers volontaires et abrogé par le décret 2014-1253 du 27/10/2014 – article 16. L'article 80 est relatif au statut de SPV expert

« Les personnes disposant de compétences particulières dans un domaine lié aux missions de sécurité civile de toute nature confiées aux services d'incendie et de secours ou aux services de l'Etat peuvent être engagées, si elles satisfont aux conditions prévues aux articles 6 et 7, en qualité de sapeurs-pompiers volontaires experts dans leur domaine de compétence. Ces sapeurs-pompiers volontaires sont dispensés de la période probatoire prévue à l'article 14 et de la formation initiale prévue à l'article 15. Leurs conditions de gestion sont fixées par arrêté du ministre chargé de la sécurité civile et leurs conditions d'indemnisation par arrêté conjoint du ministre chargé du budget et du ministre chargé de la sécurité civile ».

Modalités de recrutement et conditions d'exercice de la fonction Expert

Le SPV expert est recruté par un arrêté préfectoral relatif à l'arrêté du 30 mars 2006 concernant les sapeurs-pompiers volontaires experts. Dans son article premier, cet arrêté mentionne les conditions permettant d'accéder à ce statut par voie universitaire¹ ou par voie professionnelle. Le statut d'expert implique d'apporter une compétence qui n'existe pas au sein de la communauté des sapeurs-pompiers. Cette expertise relève donc d'un diplôme universitaire spécifique et d'une expérience professionnelle associée répondant à un besoin effectif du SDIS.

L'arrêté est conjoint (article 2), cela signifie qu'il est défini et signé par le préfet du département et le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours. Il est produit sur demande du directeur départemental d'incendie et de secours qui formule l'expression d'un besoin pour une compétence donnée et l'engagement volontaire d'un candidat présentant les compétences requises. Le recrutement d'un SPV expert fait l'objet d'une procédure territoriale lui permettant d'intervenir sur l'ensemble du département concerné. Toutefois, un SPV expert n'est pas limité à une intervention sur ce seul territoire. Son statut lui permet d'intervenir dans les écoles de formation nationale à titre d'expert territorial pour la compétence créée mais aussi dans d'autres départements français à la demande de leur directeur.

¹ Titre universitaire de niveau 2 et pratique professionnelle de 3 ans ou pratique professionnelle de cinq ans sur des postes accessibles normalement à des titulaires de titres universitaires de niveau 2.

L'article 3 et l'article 4 stipulent les missions et le statut de l'expert au sein du service départemental d'incendie et de secours. Il précise notamment la capacité de l'expert à agir en tant que conseiller technique en exprimant un avis et à participer à la conduite de dossiers et d'opérations dans son domaine de compétences. L'expert est intégré dans l'organisation pour la compétence qu'il représente.

Un rang hiérarchique leur est attribué en qualité d'officier de sapeur-pompier volontaire mais l'expert ne bénéficie pas du droit au commandement en opération. En opération, il est placé sous l'autorité du commandant des opérations de secours au même titre que les autres officiers mais sa mission se limite à une activité de conseil. Enfin, il a le droit de porter l'uniforme réglementaire de la profession dans le cadre de son activité. L'uniforme peut être identifié au titre de l'expertise pour une meilleure visibilité de l'agent en opération tout comme le besoin de bénéficier d'un équipement de protection individuel au même titre que les agents confrontés à un événement à risques.

Missions et rôles au sein du SDIS

Le SPV expert peut intervenir à différents niveaux. Il intervient soit auprès du DDSIS pour des missions d'ordre techniques, soit auprès du commandant des opérations de secours (COS) dans le cadre d'un engagement opérationnel. L'expert SPV est à distinguer du conseiller technique d'une spécialité opérationnelle. Le conseiller technique (CT) a un rôle de conseil auprès du COS pour l'engagement des équipes spécialisées et la définition des modalités d'intervention. Le conseiller technique exerce une mission administrative et de gestion de son équipe pour le recrutement des effectifs, leurs formations, leurs entraînements et la gestion des équipements. Les zones de défenses et de sécurité civile désignent un CT zonal afin d'assurer la mobilisation et un engagement rapide de moyens spécialisés en cas d'événements majeurs sur le territoire. Il s'agit d'un référent reconnu dans la spécialité. Les formations des spécialités sont principalement assurées par l'Ecole d'Application de la Sécurité Civile (ECASC). Au sein de l'école, les référents nationaux sont chargés d'harmoniser la formation dispensée aux équipes départementales et de la faire évoluer en fonction des besoins et des retours d'expérience.

L'officier SPV expert intervient pour répondre aux besoins des missions des SDIS en fonction de son domaine de compétence (risques naturels, risques technologiques, psychologie, structure bâtementaire...). Il peut exercer un rôle opérationnel mais cette mission ne lui est pas nécessairement attribuée. Sa mission peut porter sur la conduite de dossiers, sa participation à des groupes de travail ou encore à des actions de formation et d'informations auprès des agents des SDIS. Dans un cadre opérationnel, l'expert sera sollicité par le COS pour apporter des éléments d'informations spécifiques en fonction des caractéristiques techniques et/ou opérationnelle de l'intervention. Dans tous les cas, l'expert apporte sa connaissance d'un domaine pour permettre au COS de déterminer ses idées de manœuvre en toute conscience et connaissance des événements. Le SPV expert n'intervient pas en posture de décideur mais bien dans la fonction du « sachant » pour conseiller le COS et le guider sur les meilleures orientations à prendre.

L'émergence du besoin d'intégrer des officiers reconnus pour leur expertise dans un domaine clé nous a amené à nous interroger plus en profondeur sur les caractéristiques de ces agents. Les éléments réglementaires que nous venons de présenter définissent l'existence de la fonction au sein d'un SDIS, ils en considèrent le besoin mais ils n'en déterminent pas les caractéristiques, ni même le profil type. Plus de 10 ans après l'arrêté du 30 mars 2006, qu'en est-il de cette fonction au sein des SDIS ? Qui sont ces experts qui ont choisi et/ou été choisis pour intégrer le corps des officiers de sapeurs-pompiers ? A quels besoins spécifiques leur intégration est-elle venue répondre ? Existe-t-il un profil type d'expert SPV ? Afin d'apporter des éléments de réponse à ces différentes interrogations, nous avons choisi de mener une enquête, un pré-test, en sollicitant cette communauté d'experts SPV. Notre première difficulté a été de contacter ces agents qui n'ont ni adresse fonctionnelle, ni bureau et bien souvent aucun centre de secours auquel ils sont rattachés. Ils sont intégrés dans des services divers en fonction de leur compétence. Il n'y a donc pas de réseau préalablement identifié mis à part celui du SSSM où une grande majorité des experts psychologues et du milieu médical peuvent être identifiés. Notre enquête ne comptabilise que 82 répondants au regard des 600 agents répertoriés dans les statistiques 2016 de la DGSCGC pour cette catégorie de SPV. C'est la raison pour laquelle nous la considérons comme une

phase de pré-test nous permettant de mettre en exergue les grandes tendances et les principales caractéristiques de cette catégorie d'agents sans pour autant rendre notre étude exhaustive pour décrire un véritable profil type de l'officier expert SPV. Pour élaborer notre enquête, nous avons choisi de sélectionner 8 items : La nature de l'expertise exercée et la durée d'exercice dans la fonction ; le niveau d'études des agents ; la profession/métier exercé(e) par l'agent ; les modalités de recrutement de l'agent ; sa position hiérarchique au sein de la structure ; ses missions au sein du SDIS ; les modalités de son intervention et son ressenti dans l'exercice de son activité au sein du corps des sapeurs-pompiers.

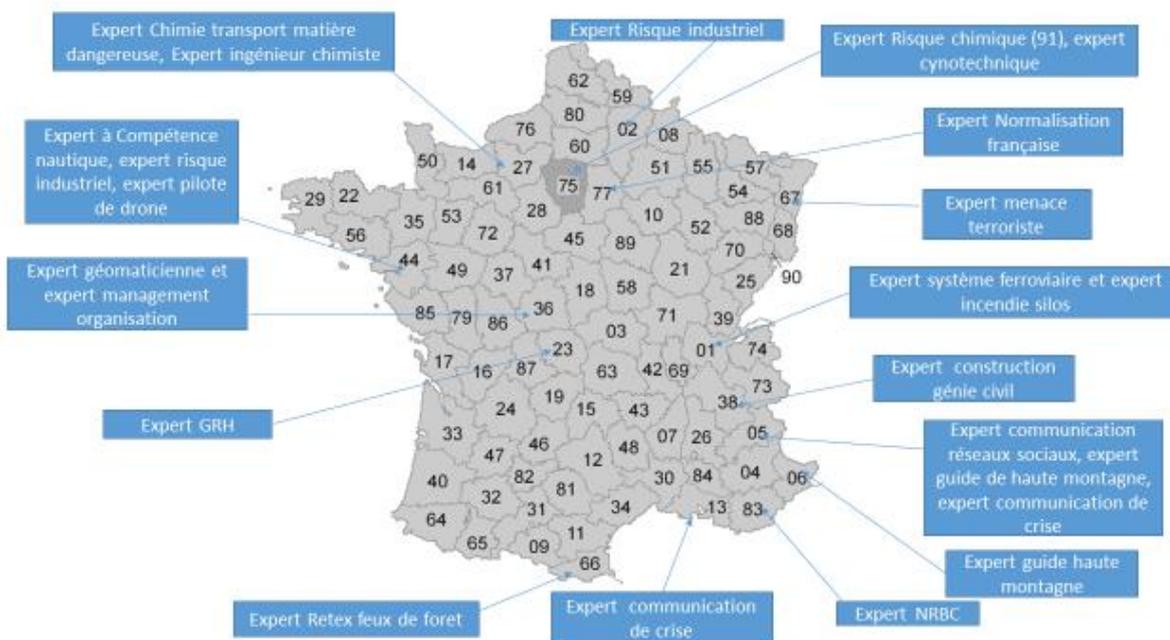
Etat des lieux de l'utilisation du statut d'expert dans les SDIS

Nous avons réalisé un questionnaire en ligne à destination des experts recrutés dans les SDIS. Le questionnaire à visée qualitative a été construit de manière à comprendre comment les experts ont été recrutés, identifier leurs missions et leurs positionnements au sein de leur SDIS. Le questionnaire a été transmis aux médecins chefs des SDIS qui sont en lien direct avec le recrutement de leurs experts « képis rouges ». Devant le faible nombre de réponses après deux sollicitations (35 réponses), nous avons sollicité les chargés de communication des SDIS afin d'identifier les experts « képis noirs » des SDIS, puis nous avons utilisé le réseau national des ressources humaines de l'ENSOSP. Nous avons recueilli après 4 relances pendant 8 mois de septembre 2016 à mars 2017, 82 réponses d'experts. Ce faible nombre de répondants peut s'expliquer par l'absence d'adresse fonctionnelle. Ces agents ne sont pas des agents permanents qui sont sollicités sur leurs téléphones personnels par les officiers des SDIS. Leur activité n'est pas une activité à temps plein, il n'y a aucun régime d'activité qui permet de les identifier parmi les acteurs des SDIS. Cependant, les 82 réponses analysées permettent de repérer les différentes catégories d'experts.

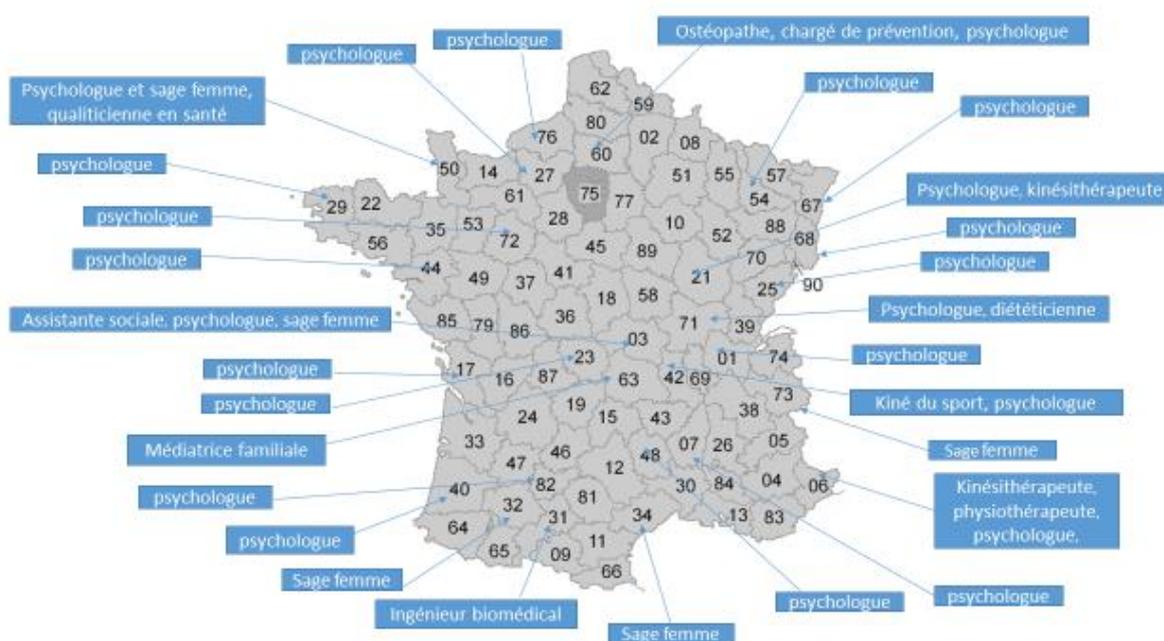
Dans un second temps, nous avons réalisé une sélection de plusieurs profils d'experts, et avons envisagé des entretiens individuels téléphoniques afin d'approfondir les items abordés dans le questionnaire. L'entretien se centre sur les raisons de leurs implications au sein du SDIS (origine du besoin lié à leur expertise), de mieux comprendre la transférabilité de leurs connaissances métiers vers le milieu sapeur-pompier (méthode et apprentissage de leurs pratiques), d'identifier les apports de leurs activités au sein de la profession (quels changements cela a pu produire dans le SDIS) et comment cela s'est traduit. De même nous avons souhaité connaître les bénéfices que les experts peuvent retirer de leurs activités de volontariat dans le cadre de leurs professions principales. Ces entretiens nous ont permis d'alimenter la rubrique regards croisés de ce numéro.

Cartographie des experts ayant répondu à l'enquête

Les képis noirs



Les képis rouges



Nb : les experts notés sur ces cartes ne rassemblent que les types d'experts dans les départements (plusieurs experts de la même profession peuvent être présents).

Deux grandes catégories :

Les résultats de l'enquête font état d'une durée d'engagement moyenne de 5,8 ans avec un niveau d'étude moyen de niveau M2 (BAC+5) pour 70% des agents interrogés. 71% des agents sont recrutés à la demande du SDIS pour répondre à un besoin identifié, les autres agents sont recrutés à leur propre demande pour y développer une compétence quelque fois peu connue au sein de la profession. Leur

intégration intervient souvent à l'issue d'une période de stage ou d'expérience professionnelle (phase méthodologique de recherche pour collecte et analyse des pratiques de l'activité). Le recrutement des experts que nous avons identifiés apparaît comme une démarche demandant une argumentation justifiant de l'intérêt de ce recrutement : les démarches avant le recrutement peuvent prendre plusieurs années (une thèse pour l'un d'entre eux ou plusieurs enquêtes scientifiques, analyses techniques pour d'autres). Les conditions de recrutement déterminent ensuite la nature des missions de l'expert, qui, par la justification qu'il opère de son apport à la profession sapeur-pompier, oriente nécessairement son activité future. Les recrutements sont également conditionnés par des problématiques spécifiques au territoire (spécificités géographiques, activités agricoles, milieu ferroviaire, départements à forte activités industrielles) : si les candidats experts peuvent se présenter spontanément dans un SDIS pour proposer leurs compétences, ils peuvent également être sollicités après un contact lors d'une intervention ou être proposés à la direction des SDIS sur recommandations.

On observe une plus forte proportion d'experts rattachés au SSSM (71% des agents interrogés) ce qui reflète l'application de l'arrêté datant de 2000, qui a été créé pour favoriser l'intégration des psychologues dans les SDIS. La notion d'expertise est elle-même ancrée dans le langage médical et dans le langage juridique par le biais des différentes spécialisations liées aux formations de ces corps de métier. Les experts du milieu médical sont les plus diplômés (BAC+5 pour 84% d'entre eux) des SPV experts. On notera que parmi les experts SP (képis noirs), on retrouve des agents détenteurs d'un doctorat ou doctorant (17%) même si la majorité des effectifs (56%) détient un diplôme de niveau licence/maîtrise (BAC+3/4) dans cette catégorie. Elle apparaît beaucoup plus hétérogène en termes de qualifications comme de compétences.

Sans surprise, la position des agents au sein de la structure fait état d'une majorité des agents rattachés au SSSM (68%) et dans des groupements fonctionnels (20%) ou encore à l'état-major du SDIS directement rattaché au cabinet de direction (12%). En termes de missions au sein du SDIS, on observe que les missions des SPV experts pompiers (képis noirs) font davantage l'objet d'un engagement opérationnel dans le cadre de leur mission que les SPV experts du milieu médical. Cela signifie que les SPV experts médicaux exercent davantage leurs compétences avant l'opération (visite d'aptitude médicale) ou après les interventions dans le cas notamment des prises en charge psychologiques. Les SPV experts SP ont un rôle opérationnel plus prégnant auprès du commandant des opérations de secours tout en participant à des missions fonctionnelles au sein du service. Néanmoins, ces données sont à modérer car les commentaires des agents font état d'une tendance des experts du milieu médical à vouloir intervenir au plus près des opérations pendant le cours de l'action et à mettre en place des protocoles leur permettant cet engagement opérationnel.

Enfin, les agents se sentent en majorité bien intégrés dans la corporation et au sein de leur SDIS. Ils signalent le besoin d'un travail d'immersion et d'intégration pour exposer la raison d'être de leur fonction et la nature de leur mission pour que leur expertise gagne à être reconnue au sein de leur organisation. Certains experts psychologues se disent « en retrait » de par l'exercice de leur fonction qui implique une forme de distanciation avec les acteurs. Ils ne s'en sentent pas moins sapeur-pompier pour porter les valeurs de la profession. C'est l'activité de chacun qui définit les liens sociaux établis avec la corporation.

Il y a une volonté manifeste des différents répondants à vouloir échanger au sein d'une communauté qui serait constituée par d'autres SPV experts partageant les mêmes missions et prérogatives. L'objectif de cette communauté serait tourné vers le statut pour une plus grande (re)connaissance de son existence au sein de la corporation (connaître la place des SPV experts au sein des SDIS car elle a peu de visibilité, connaître les conditions de recrutement, les modalités d'exercice des uns et des autres). Le souhait de développer des collaborations pour un partage des connaissances et des pratiques pour mutualiser les bonnes pratiques, les travaux réalisés et conduire une réflexion collective sur les besoins des SDIS dans les différents domaines d'expertise est mis en avant. Les experts recensés évoquent qu'une communauté d'experts permettrait d'élargir le domaine de compétences des agents à d'autres SDIS qui en

exprimeraient le besoin. Ces quelques points font l'objet d'interrogations de la part des SPV experts interrogés désireux de se sentir moins isolés dans leur activité en tant qu'expert sapeur-pompier. Nous avons remarqué que les experts des départements qui ont répondu à l'enquête ne connaissent pas nécessairement les autres experts du département. Si nous avons eu connaissance d'autres types d'expertise via une question ouverte demandant si les agents connaissaient les autres experts du département, nous n'avons pas, pour autant, réussi à les contacter via les listes de diffusion sélectionnées. Les experts transcrivent également une charge de missions importante et regrettent de n'avoir plus de temps pour se consacrer pleinement à celles-ci.

Apports de la fonction d'expert dans les SDIS

Les experts interrogés ont tous un rôle dans les formations dispensées aux sapeurs-pompiers autant en termes de conseil pour les membres de l'Etat-Major qu'en conseiller technique dans les centres. Un souhait de transfert de connaissances et de transmissions de compétences est exprimé et recherché dans les activités des experts décrites.

Les experts en lien avec le SSSM se répartissent en deux sous catégories : les experts pouvant apporter des compétences en santé au travail (les kinésithérapeutes, ergonomes, assistantes sociales, sages-femmes et psychologues) ou en activités opérationnelles (les ingénieurs biomédicaux, sages-femmes). Les professions les plus représentées parmi ces experts sont les psychologues et les sages-femmes. Nous avons remarqué une diversité des profils de ces derniers. Les psychologues peuvent présenter des spécialisations en psycho-traumatologie, victimologie, psychologie du sport, hypnose. De même, les kinésithérapeutes et ostéopathes sont spécialisés en motricité et kinésithérapie du sport. Les sages-femmes sont spécialisées en médecine fœtale ou en techniques alternatives de gestion de la douleur. Certaines présentent des compétences transversales (qualité des soins). L'ensemble de ces professionnels présentent des qualifications supplémentaires à leur formation initiale. Ils sont majoritairement à l'origine du recrutement devant un constat réalisé dans leurs activités cliniques principales. Nous avons remarqué que les durées d'engagement des psychologues révélant leurs dates de recrutement correspondaient avec les attentats des dernières années.

Les experts dits képis noirs rassemblent des professionnels aux profils très variables. Une première catégorie se distingue par sa nature stratégique via des activités de management et d'organisation, de consultant en gestion des ressources humaines, de pratique de retour d'expérience sur les feux de forêts. Certains présentent une activité de communication opérationnelle et de gestion de crise. Au sein des experts képis noirs nous pouvons dénombrer des professionnels présentant des compétences particulièrement spécifiques pouvant être nécessaires aux sapeurs-pompiers en opération : ce sont les experts du système ferroviaire, les experts de la construction (génie civil), des professionnels spécialisés dans les risques NRBC ou dans les incendies sur silos de stockage. Nous avons également recensé des experts *terrain* qui ont des compétences nautiques ou de guide haute montagne supplémentaire, certains sont spécialisés dans la cynotechnique. Nous remarquons, comme pour les experts SSSM, que les experts képis noirs sont recrutés prioritairement selon les nécessités du moment, ainsi, certains experts en menace terroriste ont été recrutés après les attentats.

Tableau n°1: quelques exemples d'experts recensés et leurs activités

	TYPE D'EXPERTISE	DESCRIPTION
Képis noirs	Expert retex feu de forêt	Intervention en temps réel sur les opérations en observation pour réaliser ensuite des analyses à posteriori des actions des équipes en cas d'incendie. Ces analyses sont effectuées à la demande du DDIS
	Expert géomatique, cartographie	Répondre à des besoins en cartographie en lien avec le service opération
	Expert management et organisation	Etude sur les raisons de démission des SPV, étude sur les facteurs de motivation ou de démotivation des chefs de centres volontaires
	Expert gestion des ressources humaines et RPS	Réalisation de formations, d'études en appui à la direction
	Expert menace terroriste	Sensibilisation, information de la direction et du personnel

	Expert système ferroviaire	Missions de prévention pour participer aux études d'analyse et de couverture des risques pour les activités ferroviaires, participer à la préparation à la réponse opérationnelle du SDIS face au risque ferroviaire auprès de la chaîne de commandement et de la spécialité tunnel rail/route. Participer aux retours d'expériences correspondants. Conseiller le SDIS dans les démarches avec les acteurs du réseau ferré national et apporter une expertise technique au COS ou CODIS
	Expert Communication opérationnelle	Création d'une communication opérationnelle sur sollicitation du DDIS
	Expertise construction, génie civil et sécurité incendie	Intervention à la demande dans les groupements pour des formations
	Expert risque chimique	Réalisation de formation.
	Expert incendie et désensibilisation des silos de stockage de grain/céréale et incendie lié aux produits phytopharmaceutiques	Réalisation de supports pédagogiques avec l'école départementale de sapeur-pompier pour les équipiers, chef d'agrès, chef de groupe, site/colonne.
	Expert en normalisation française et européenne	Participer aux travaux normatifs français et européens
	Expert nautisme, expert inondations	Formation et avis technique sur demande
	Expert risque NRBC	Réalisation d'étude NRBC notamment en lien avec le terrorisme
	Expert photographe	Pilotage de drones pour réaliser des images en cas d'incendie, d'inondation
	Expert guide de haute Montagne	Préparation des entraînements, formations et interventions terrain
	Expert cynotechnique, chien de piste	Interventions sur des missions gendarmerie/pompier
Képi rouge	Ingénieur biomédical	Responsable de la maintenance corrective et préventive du matériel médical de classe IIb. Participation aux marchés lors d'achat de nouveaux dispositifs médicaux pour les VSAV, les centres médicaux d'aptitude et les appareils électroniques dédiés aux médecins et infirmiers en intervention.
	psychologue	Prévention du psycho traumatisme, accompagnement individuel, formation
	Sage-femme	Formation et intervention Santé au travail des femmes enceintes sapeurs-pompier
	Assistante sociale	Mise à disposition pour le personnel du SDIS
	ergonome	Consultation d'ergonomie (prévention primaire, secondaire) sur demande des responsables de groupements qui sollicitent le SSSM
	ostéopathe	Intervention sur demande du médecin chef, participation aux événements sportifs du SDIS et aux journées de recrutement pour la prévention
	Kinésithérapeute du sport	Intervention en traumatologie du sport et en prévention
	Qualité en santé	Harmonisation des documents, procédures, démarche de gestion des risques, gestion de projets
	Chargé de prévention	Mise à jour du document unique
	Diététicienne	Conseils nutritionnels, éducation thérapeutique pour les SP en surpoids voire en situation d'obésité, diabète, maladies cardiovasculaires. Sensibilisation des éducateurs sportifs à l'alimentation

Conclusion :

Cet état des lieux a permis de visualiser sur une courte période les types d'expertises en cours dans les SDIS. Même si nous n'avons pas pu être mis en contact avec tous les experts afin de dresser un état des lieux précis, nous disposons tout de même d'un aperçu de la diversité des profils. La création d'un répertoire de ces professionnels pourraient peut-être être pensée afin d'optimiser le recrutement de ces agents aux compétences atypiques qui souhaitent s'engager pour la cause sapeur-pompier. L'étude de la manière dont les connaissances et compétences sont transmises serait également à développer tant ces activités sont centrales dans les missions décrites. De même la motivation que ces agents décrivent et la complémentarité des activités menées au sein de leur SDIS et au sein de leur exercice professionnel apparaît comme une caractéristique de cette activité volontaire. La répartition homogène de tous les experts sur le territoire laisse penser que tous les SDIS se sont appropriés la démarche de recours aux experts. Cet état des lieux aura permis de faire connaître et de rendre visible une partie de la communauté de sapeur-pompier volontaires experts mais appelle à d'autres travaux sur les activités de ces agents pour mieux optimiser leurs actions et apprendre de celles-ci. La création d'un réseau national de ces agents permettrait, par exemple, de favoriser un partage de connaissances de cette communauté en fonction de leurs expériences professionnelles et de leurs fonctions au sein des différents départements. Ce réseau permettrait également à chaque SDIS de pouvoir faire appel à des compétences qu'il ne détient pas et qu'il souhaiterait développer au sein de son organisation.